VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU : 13 juillet 2020

Présent(e)s :

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre
MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, ~~Françoise LEONARD~~ et Elisabeth MALISOUX, Echevins ;

MM. Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Kévin PIRARD, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, ~~Florence HALLEUX~~, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, ~~Kévin GOOSSENS~~, Caroline LOMBA, ~~Emmanuelle JACQUES-STORME~~, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha FRANCOIS, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS et Hugues DOUMONT, Conseillers communaux ;

M. Pascal TERWAGNE, Directeur général f.f.

Présidence pour ce point : M. Philippe RASQUIN

7. Marché public n° 2020/E/F/019/DST/NS – Dossier 018/2020/F – Acquisition d'un camion équipé d'une hydrocureuse en remplacement d'un camion Volvo FL6 équipé d'une hydrocureuse - Passation

Le Conseil,

En séance publique,

Vu les articles L 1122-20, L 1122-26 § 1er, L 1122-30 alinéa 1er, L 1124-40 § 1er – 4 et L 1222-3 alinéa 1er du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, spécialement ses articles 2, 22° et 36;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, notamment son article 4 § 1er ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics, spécialement son article 5, al 1er ;

Vu la nécessité de procéder à l'acquisition d'un camion équipé d'une hydrocureuse en remplacement d'un camion Volvo FL6 équipé d'une hydrocureuse ;

Vu la note à ce sujet du 15 juin 2020 de la Direction des Services Techniques (DST) ;

Vu les documents du marché, spécialement :

- avec ses annexes, le cahier spécial des charges établi par la DST ;
- le projet d'avis de marché ;
- le devis au montant de 247.933,88 euros HTVA, soit 300.000 euros TVAC ;

Attendu que les crédits disponibles sur l'article 421/743-53 du budget extraordinaire de l'exercice 2020 sont suffisants pour faire face à la dépense à résulter de ce marché ;

Vu l'avis de légalité de la Directrice financière, émis en date du 18 juin 2020 dans les termes suivants :

« L'analyse du dossier piloté par Monsieur Louis ANCIAUX, Attaché spécifique auprès de la DST, et Monsieur Eric PIRARD, Directeur technique de la DST, n'appelle aucune observation de ma part.

Mon avis est positif » ;

Considérant que le projet de cahier spécial des charges a été soumis à l'autorité de tutelle (SPW-DGO5) ;

Que par courriel daté du 24 juin 2020, l'autorité de tutelle indique n'émettre aucune remarque ;

Sur la proposition du Collège communal,

DECIDE A L'UNANIMITE :

Article 1er

Un marché sera passé par procédure ouverte ayant pour objet l'acquisition d'un camion équipé d'une hydrocureuse en remplacement d'un camion Volvo FL6 équipé d'une hydrocureuse.

Article 2

Le devis relatif à ce marché est approuvé à la somme de 247.933,88 euros HTVA, soit 300.000 euros TVAC.

Article 3

Les règles générales d'exécution des marchés publics fixées par l'arrêté royal du 14 janvier 2013 sont rendues applicables à ce marché par référence à l'article 5 § 1er.

Article 4

La dépense à résulter de ce marché sera imputée sur l'article 421/743-53 du budget extraordinaire de l'exercice 2020.

Article 5

Sera transmis, après attribution dudit marché, le dossier complet au Service Public de Wallonie - DGO5, en vue de l'exercice de la tutelle générale d'annulation.

Article 6

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise, pour dispositions, chacun en ce qui le concerne, à Monsieur Eric PIRARD, Directeur technique, ainsi qu'à Madame Valérie DUCHESNE, Directrice financière.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

PAR LE CONSEIL,

LE DIRECTEUR GENERAL f.f., **LE PRESIDENT,**

P. TERWAGNE **P. RASQUIN**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DIRECTEUR GENERAL f.f., **LE BOURGMESTRE,**

P. TERWAGNE **C. EERDEKENS**

S:\DJT-MP\Conseil communal\Fournitures\2020\20.07.13\Camion - hydrocureuse.doc